

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
de la Charente-Maritime**  
89 Avenue des Cordeliers  
17000 La Rochelle

La Tremblade, le 21 novembre 2024

**Objet :** Classement alternatif de la zone 17.11.01 « Côte Nord Est Oléron » pour le groupe 3

**Référence :** N/ref. ODE/COAST/LERPC-24.02  
Avis Ifremer : N° 24-079

**Dossier suivi par :** A. Bruneau, S. Rocq, L. Costes, I. Le Fur

Madame, Monsieur,

Suite à votre saisine du 10 octobre 2024 adressée à l'Ifremer, veuillez trouver dans cet avis les éléments de réponse à votre proposition de classement alternatif de la zone 17.11.01 « Côte Nord Est Oléron » pour le groupe 3.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Responsable station Ifremer La Tremblade

**Institut français de recherche  
pour l'exploitation de la mer**  
Établissement public à caractère  
industriel et commercial.

**Station de La Tremblade**  
Ronce Les Bains  
17390 La Tremblade – France  
+33 (0)5 46 76 26 10

**Siège social**  
ZI de la Pointe du Diable CS 10070  
29280 Plouzané, France  
+33 (0)2 98 22 40 40

RCS Brest B 330 715 368  
APE 7219 Z  
SIRET 330 715 368 00032  
TVA FR 46 330 715 368

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



Copies : COAST (LER/PC), coordination REMI

*Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne : <http://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=21003>*

## **Contexte de la demande**

Le service des activités maritimes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime (DDTM 17) a saisi le Laboratoire Environnement Ressources des Pertuis Charentais (LER-PC) par courriel le 10 octobre 2024 au sujet de la proposition d'un classement alternatif pour la zone 17.11.01 « Côte Nord Est Oléron ».

Veillez trouver ci-dessous des éléments de réponse concernant votre demande d'avis :

### **1. Précisions sur la demande**

Dans votre demande d'avis du 10/11/2024, vous proposiez un classement saisonnier A du 01/06 au 30/09 et un classement B du 01/10 au 31/05 de la zone 17.11.01 au regard des analyses microbiologiques disponibles et d'une situation particulière mesurée le 12/07/2022. Pour précisions, la DDTM 17 et le Conseil Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime (CRC 17) ont apporté les éléments indiquant que les quatre prélèvements du 12/07/2022 non conformes et non associés à des pluviométries anormales, pourraient être liés pour le CRC, à un repli massif sur la côte d'oiseaux marins après quelques jours de vent de Nord-Est. Pour la DDTM 17, la piste non confirmée d'un problème de manipulation ou transport ou conservation des échantillons a été évoquée. Un souhait d'écarter la donnée du 12/07/2022 a été formulé par la DDTM 17 en ce sens.

### **2. Avis de l'Ifremer**

Le point de suivi représentatif de la zone « Côte Nord Est Oléron » numéro 17.11.01 est le point 080-P-011 « Vieille Goule », de matrice huîtres creuses (*Magallana gigas*) (figure 1) comme présenté dans le document d'évaluation de la qualité des zones de production conchylicole de la Charente-Maritime pour la période 2021-2023 (Le Fur et al, 2024).





Figure 1. Carte des lieux REMI du Sud du Bassin de Marennes Oléron montrant le point de suivi de la zone 17.11.01 « Vieille Goule » avec la matrice huîtres creuses (*Magallana gigas*).

Pour rappel, l'estimation de la qualité est déterminée pour chaque zone classée et chaque groupe de coquillages, selon les résultats du suivi du Réseau de contrôle Microbiologique (REMI) et du Réseau d'Observation de la Contamination Chimique (ROCCH) pour les points représentatifs de la zone. Les données de ces deux réseaux nationaux sont accessibles : REMI dataset : the French microbiological monitoring program of mollusc harvesting areas. SEANOE. <https://doi.org/10.17882/47157> et ROCCH dataset : chemical contaminants levels for shellfish area quality management. SEANOE. <https://doi.org/10.17882/79255>

L'espèce bactérienne *E. coli* est retenue comme indicatrice de contamination fécale pour le classement sanitaire des zones de production et de reparcage des coquillages. Elle est également retenue comme critère de sécurité des denrées alimentaires (Règlement (CE) n°2073/2005). Les seuils de mise en alerte définis pour chaque classe sont :

- Zone A > 230 *E. coli*/100 g CLI



- Zone B > 4 600 E. coli/100 g CLI
- Zone C > 46 000 E. coli/100 g CLI

L'estimation de la qualité A, B ou C est déterminée d'après la distribution de fréquence (en %) des résultats du réseau REMI en fonction des seuils définis dans les articles 53, 54 et 55 du Règlement d'exécution (UE) n°2019/627.

L'évaluation du niveau de contamination chimique d'une zone est basée sur les concentrations de plusieurs contaminants chimiques<sup>1</sup>, mesurées en février dans les tissus des coquillages.

Selon le rapport de classement de zone de production, la zone « Côte Nord Est Oléron » 17.11.01 est estimée en B sur l'année entière (figure 2).

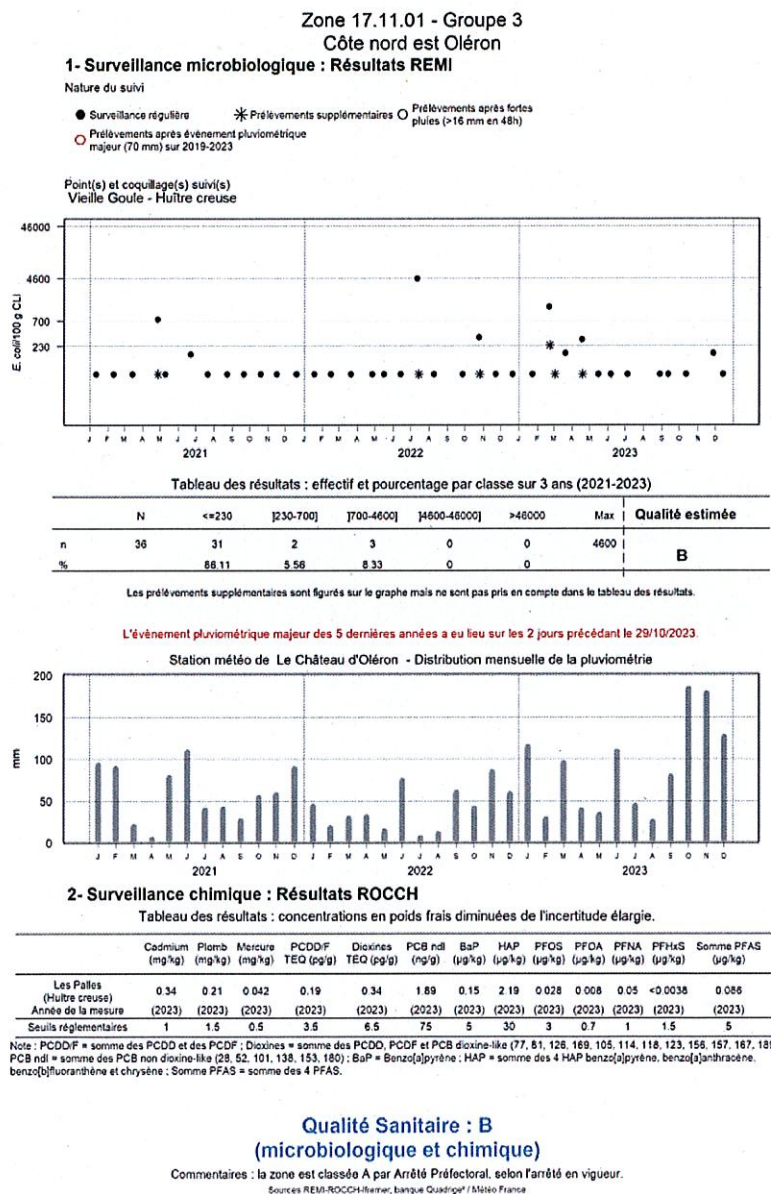


Figure 2. Extrait du rapport sur le classement de zone de Charente-Maritime pour la zone de production 17.11.01.

<sup>1</sup> Voir la liste dans le document Evaluation de la qualité des zones de production conchylicole. Département de la Charente-Maritime. Période 2021-2023 dans le tableau 3 page 13.

L'instruction technique de la DGAL de novembre 2016 (DGAL/SDSSA/2016-883) décrit les critères à respecter pour envisager un classement alternatif d'une zone de production et, le cas échéant, la méthode à employer pour évaluer la qualité des différentes périodes de classement.

La zone est en suivi mensuel, notamment sur l'ensemble des années qui sert à la détermination de la période de saisonnalité.

En revanche, les variations saisonnières de la contamination ne semblent pas clairement identifiables (figure 3).

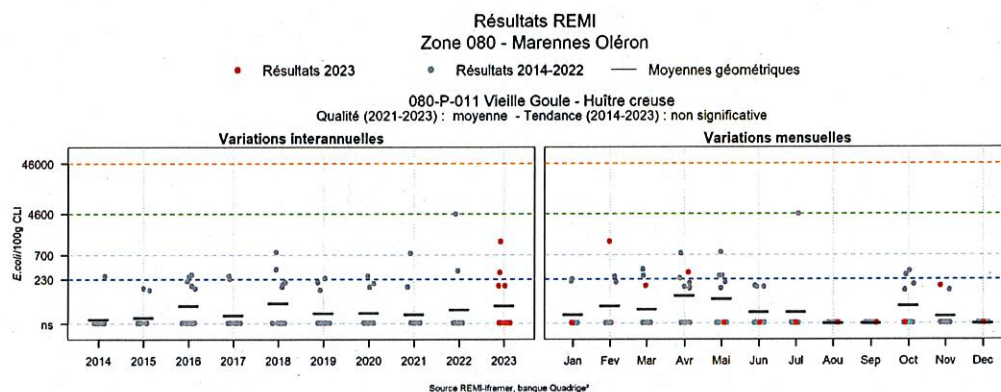


Figure 3. Tendances d'évolution des concentrations d'E. coli dans les huîtres au point « Vieille Goule » par année (graphique de gauche) et par mois (graphique de droite).

Les concentrations en *E. coli* observées au point « Vieille Goule » sur les dix dernières années (2015-2024) ne permettent pas d'identifier une saisonnalité des contaminations pour des concentrations supérieures à 230 *E. coli*/100g CLI (tableau 1). Comme observé dans le tableau 1, depuis 2015 les dépassements de concentrations pour une zone A sont observés à travers le temps presque tous les mois sans saisonnalité apparente (tableau 1).

Concernant les dépassements du seuil de 700 *E. coli*/100g CLI au nombre de quatre sur les 10 dernières années, ils ont eu lieu en février, avril, mai et juillet et ne montrent donc pas non plus de saisonnalité particulière (tableau 1).

Tableau 1 : Résultats du suivi du REMI au point Vieille Goule sur la période 2015-2024 dépassant le seuil de 230 *E. coli*/100 g CLI (résultats obtenus au 26/11/2024).

Point	Nom	Date	Nature	Résultats
080-P-011	Vieille Goule	08/02/2016	Contamination détectée	260
		17/10/2016	Contamination détectée	280
		23/05/2017	Contamination détectée	270
		19/03/2018	Contamination détectée	360
		14/05/2018	Contamination détectée	800
		02/04/2019	Contamination détectée	240
		24/03/2020	Contamination détectée	270
		27/04/2021	Contamination détectée	750
		12/07/2022	Contamination détectée	4600
		25/10/2022	Contamination détectée	340
		21/02/2023	Contamination détectée	1300
		22/02/2023	Prélèvements supplémentaires	240
		18/04/2023	Contamination détectée	310



Afin d'évaluer la qualité microbiologique de la zone selon l'alternance ciblée par la demande (classement alternatif A du 01/06 au 30/09 et B du 01/10 au 31/05), un mois tampon avant et après la période la plus favorable sont pris en compte. Ainsi, la qualité a été évaluée du 01/05 au 31/10, et sur les quatre dernières années (afin d'obtenir le nombre minimal de 24 données nécessaires pour estimer la qualité).

**Zone 17.11.01 - Groupe 3**  
**Côte nord est Oléron**

**1- Surveillance microbiologique : Résultats REMI**

Nature du suivi

- Surveillance régulière
- \* Prélèvements supplémentaires
- Prélèvements après fortes pluies (>16 mm en 48h)
- Prélèvements après événement pluviométrique majeur (70 mm) sur 2019-2023

Point(s) et coquillage(s) suivi(s)  
Vieille Goule - Huître creuse

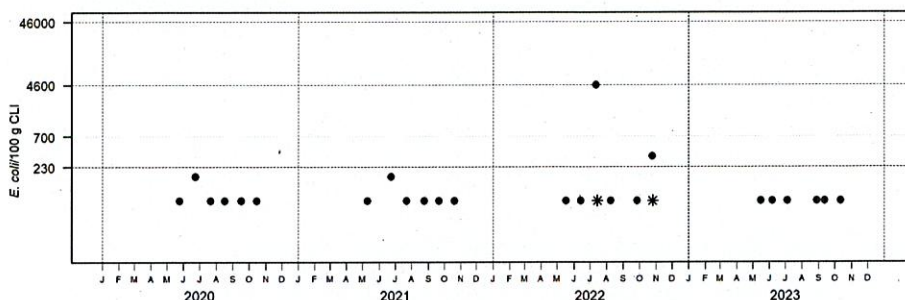


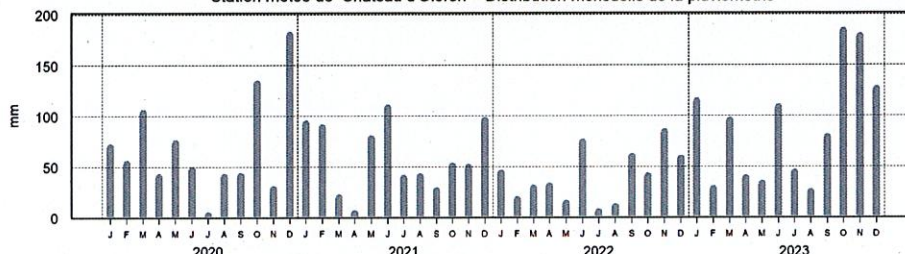
Tableau des résultats : effectif et pourcentage par classe sur 4 ans (2020-2023)

	N	<=230	]230-700]	]700-4600]	]4600-46000]	>46000	Max	Qualité estimée
n	24	22	1	1	0	0	4600	<b>B</b>
%		91.67	4.17	4.17	0	0		

Les prélèvements supplémentaires sont figurés sur le graphe mais ne sont pas pris en compte dans le tableau des résultats.

L'évènement pluviométrique majeur des 5 dernières années a eu lieu sur les 2 jours précédant le 29/10/2023.

Station météo de Château d'Oléron - Distribution mensuelle de la pluviométrie



**2- Surveillance chimique : Résultats ROCCH**

Tableau des résultats : concentrations en poids frais diminuées de l'incertitude élargie.

	Cadmium (mg/kg)	Plomb (mg/kg)	Mercure (mg/kg)	PCDD/F TEQ (pg/g)	Dioxines TEQ (pg/g)	PCB ndl (ng/g)	BaP (µg/kg)	HAP (µg/kg)	PFOS (µg/kg)	PFOA (µg/kg)	PFNA (µg/kg)	PFHxS (µg/kg)	Somme PFAS (µg/kg)
Les Palles (Huître creuse) Année de la mesure (2023)	0.34	0.21	0.042	0.19	0.34	1.89	0.15	2.19	0.028	0.008	0.05	<0.0038	0.086
Seuils réglementaires	1	1.5	0.5	3.5	6.5	75	5	30	3	0.7	1	1.5	5

Note : PCDD/F = somme des PCDD et des PCDF ; Dioxines = somme des PCDD, PCDF et PCB dioxine-like (77, 81, 126, 169, 105, 114, 118, 123, 156, 157, 167, 189) ; PCB ndl = somme des PCB non dioxine-like (28, 52, 101, 138, 153, 180) ; BaP = Benzo[a]pyrène ; HAP = somme des 4 HAP benzo[a]pyrène, benzo[a]anthracène, benzo[b]fluoranthène et chrysène ; Somme PFAS = somme des 4 PFAS.

**Qualité Sanitaire : B**  
**(microbiologique et chimique)**

Commentaires : la zone est classée A par Arrêté Préfectoral, selon l'arrêté en vigueur.

Sources REMI-ROCCH:Ifemer, banque Quadrigé / Météo France

Figure 4. Evaluation de la qualité sanitaire de la zone selon l'alternance ciblée par la demande (classement alternatif A du 01/06 au 30/09 avec un mois tampon avant et après la période ; la simulation de classement est réalisée sur la période de mai à octobre pour les années de 2020 à 2023).

La qualité est estimée B à un résultat près sur la période du 01/05 au 31/10 pour les années 2020 à 2023 (figure 4). L'estimation aurait été la même au moins pour les

deux précédentes périodes d'évaluation (mois de mai à octobre des années 2019 à 2022, et 2018 à 2021).

En conclusion de la demande d'avis, le classement alternatif proposé n'est pas justifié puisque la saisonnalité de la contamination microbienne n'est pas avérée. Les derniers résultats du suivi sanitaire de la zone indiquent que celle-ci serait estimée en B tel que formulé dans le document d'évaluation de la qualité des zones de production conchylicole sur la période 2021-2023. Actuellement, des discussions sont en cours pour la mise en place éventuelle d'une étude sanitaire sur la zone 17.11.01 « Côte Nord Est Oléron », cette étude permettrait certainement de préciser les pressions qui s'exercent sur la zone et le classement associé.

L'Ifremer émet donc un avis défavorable quant au classement alternatif A du 01/06 au 30/09 et B du 01/10 au 31/05 de la zone 17.11.01 et donc préconise le maintien du classement B de celle-ci comme indiqué dans le rapport du classement de zone de la Charente Maritime.

### **Bibliographie**

Le Fur Ines, Costes Louis, Bruneau Audrey, Grouhel Anne, Rocq Sophie (2024). Evaluation de la qualité des zones de production conchylicole. Département de la Charente-Maritime. Période 2021-2023. Ref. ODE/LITTORAL/LER/PC 24.01. Ifremer. <https://doi.org/10.13155/100340>